

- **Fixe** la redevance globale forfaitaire d'occupation des marchés d'approvisionnement à 45 440,09 €
- **Accepte** le principe d'une correction à opérer dans le versement de la redevance des marchés d'approvisionnement afin de tenir compte du différentiel entre les tarifs proposés par « Les Fils de Madame Géraud » et les tarifs votés par le conseil municipal d'Orsay.

2009-45 - FINANCES - CONTRAT DEPARTEMENTAL COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Général soutient les communes dans leurs projets d'investissement, notamment par le biais du contrat départemental communal.

Les actions financées dans ce cadre doivent s'inscrire dans les objectifs de la politique départementale de développement durable et solidaire. En conséquence le respect des normes relatives à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la Haute Qualité Environnementale est requis. A cet effet les opérations présentées doivent se conformer, au minimum, à 4 cibles de niveau performant sur les 14 cibles identifiées selon les normes nationales.

Concernant la commune d'Orsay, celle-ci sollicite la signature d'un contrat départemental communal auprès du Conseil Général pour les opérations suivantes :

- **Secteur scolaire** : extension de l'école maternelle de Mondétour et de son restaurant scolaire
- **Secteur sports** : construction d'un terrain synthétique de football
- **Secteur sports** : couverture de deux courts de tennis et construction d'un bâtiment annexe

Le projet d'extension de l'école maternelle de Mondétour est le plus avancé, la fin des travaux est prévue dans le 1^{er} trimestre de l'année 2010.

La construction du terrain synthétique de football est envisagée au cours de l'été 2010.

La couverture des deux courts de tennis et la construction d'une salle polyvalente attenante sont prévues entre le dernier trimestre 2010 et la fin du premier semestre 2011.

Les fiches descriptives et plans des trois opérations

EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE MONDETOUT ET DE SON RESTAURANT SCOLAIRE

L'école maternelle de Mondétour fait partie d'un groupe scolaire construit dans les années 1950 .Le bâtiment a fait l'objet de réhabilitations successives notamment en 2003.

Les réaménagements techniques et fonctionnels ne répondent plus aujourd'hui aux besoins et aux normes en vigueur pour l'accueil des enfants dans le restaurant scolaire.

En effet compte-tenu du nombre croissant d'élèves à la restauration scolaire, les réflexions menées en 2008 par la nouvelle équipe municipale, en concertation avec le corps enseignement et l'association des parents d'élèves, ont permis de constater plusieurs dysfonctionnements .

Constats :

- réfectoire trop petit (116m² pour 186 élèves) ,l'obligation de services successifs générant un manque de temps pour les repas
- les 2 dortoirs sont de taille insuffisante
- manque une bibliothèque, centre de documentation (BCD)

Propositions :

- transformer une classe pour agrandir le réfectoire existant de 116 à 173M2
- transformer une classe pour création d'une BCD
- Construire une extension comportant 2 classes de 63m², 2 dortoirs de 50m² ,1 bloc sanitaire
- mettre aux normes l'ensemble du bâtiment pour l'accessibilité PMR.

Dans le cadre du développement durable le projet respectera 6 cibles de Haute Qualité Environnementale « Eco – construction »

Cible 1 - relation harmonieuse avec l'environnement

Cible 2 - choix des produits et procédés de construction

Cible 3 - chantier propre et faible nuisance

Cible 4 - utilisation des énergies renouvelables

Cible 9 - optimisation du confort acoustique des locaux

Cible 12 - choix des produits pour les conditions d'hygiène

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 783 445 € H.T.

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL

Le contexte : La commune dispose actuellement de 2 terrains engazonnés et d'un terrain stabilisé pour la pratique du football.

En période hivernale, notamment en cas de fortes pluies, de neige ou de gel, ces terrains deviennent impraticables et les associations ainsi que les établissements scolaires concernés sont dans l'obligation d'annuler des entraînements et de reporter des rencontres de leurs championnats respectifs.

Le terrain stabilisé actuel arrive en fin de vie avec un drainage qui ne fonctionne plus et des conditions d'utilisation qui ne sont pas satisfaisantes.

La proposition : devant ce constat, la solution qui s'impose est la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique de football de dernière génération aux dimensions 72 x 112 mètres entre main-courantes. L'éclairage fera également l'objet de rénovation.

Les avantages de ce type de surface sont nombreux, outre le coût d'entretien peu onéreux, cette surface offre la possibilité d'une utilisation quelles que soient les conditions climatiques, et ce sur des plages horaires beaucoup plus larges (60 h par semaine) que pour un terrain engazonné (6 h par semaine) ou un terrain stabilisé (25 h par semaine).

Dans le cadre du développement durable le projet respectera 5 cibles de Haute Qualité Environnementale « Eco – construction »

Cibles d'éco-construction

1. Relation harmonieuse de l'ouvrage avec son environnement immédiat
2. Choix intégré des procédés et produits de construction

Cibles d'éco-gestion

1. Gestion de l'énergie
2. Gestion de l'eau
3. Gestion de l'entretien et de la maintenance

Le coût de construction est estimé à 669 000 € H.T,

CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS ET D'UN BATIMENT ANNEXE

La municipalité a constaté la nécessité de réaliser la couverture de deux courts de tennis et la construction d'une salle multi-activité. Le choix de la localisation de cette opération s'est porté sur l'ensemble sportif situé au 74 rue des Trois Fermes.

A l'intérieur de cette enceinte, se trouvent six courts, dont trois sont déjà couverts. La présente opération se réalisera sur l'espace défini par les trois courts découverts. Elle consistera en la couverture de 2 courts de tennis et la construction d'un bâtiment annexe sur une partie de l'emprise du 3^e court.

Le bâtiment annexe sera composé de deux entités distinctes, la première destinée à une salle multi-activités d'environ 160 m² avec rangement et vestiaire, la seconde à un club-house d'environ 80 m² environ.

Les sols des tennis seront reconstruits avec une surface de jeu en résine.

Le principe de réalisation sera guidé par la volonté de réaliser une construction qui s'inscrira dans la démarche HQE.

Les cibles recherchées seront de répondre à une meilleure intégration dans le site par l'intermédiaire de bardage bois. La forme de la couverture des tennis sera une toiture à deux pentes en partie translucide, soutenue par une charpente en lamellé-collé. La salle multi-activités sera également construite sur cette base de portage et ossature en bois doublé par un isolant naturel. La toiture sera plate.

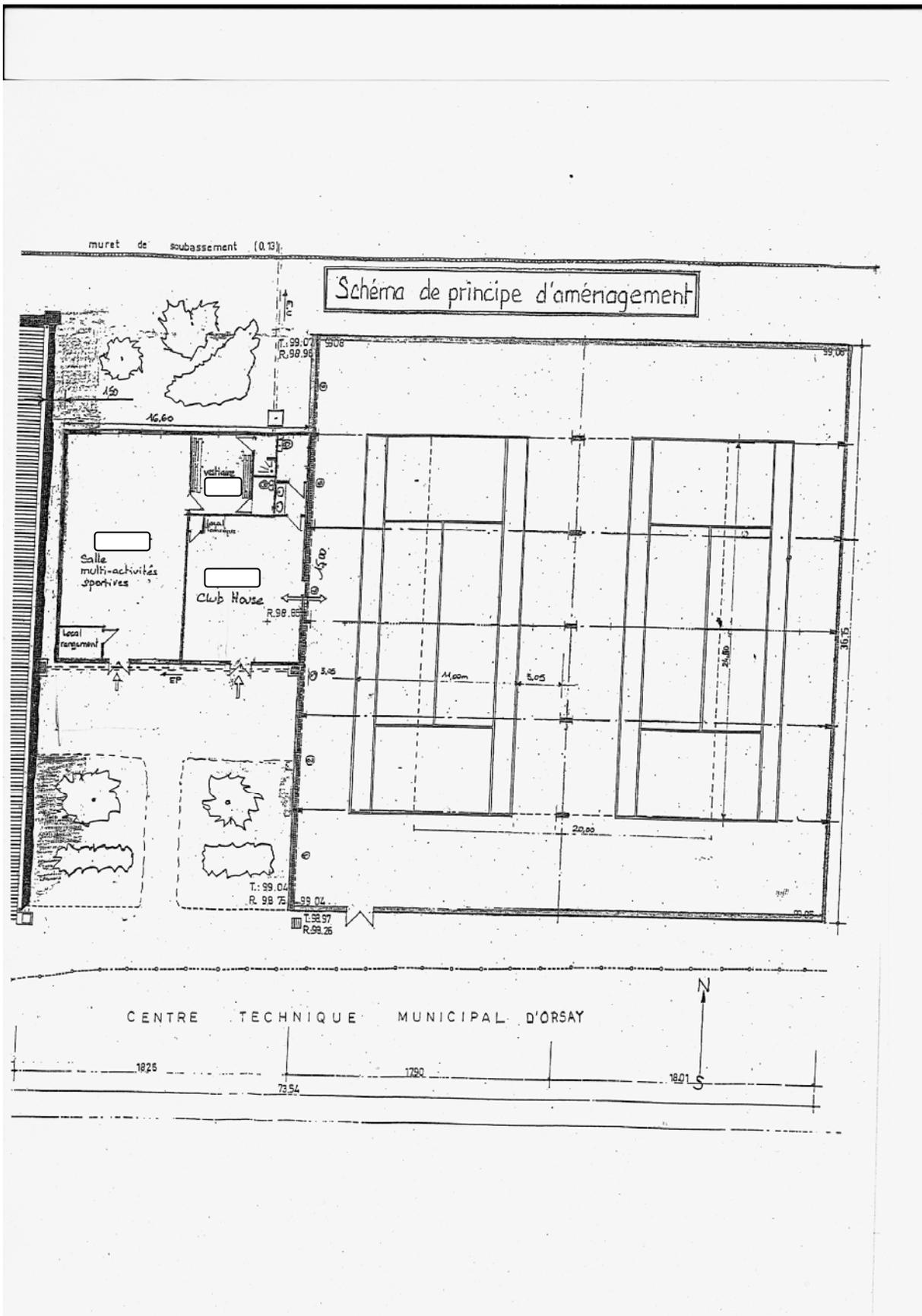
La recherche des économies s'effectuera sur la maîtrise des coûts d'entretien et de fonctionnement en intégrant des panneaux photovoltaïques sur le pignon Sud des tennis, une pompe à chaleur air-air réversible pour la salle multi-activités et des murs en doublage isolant.

Dans le cadre du développement durable le projet respectera 6 cibles de Haute Qualité Environnementale « Eco – construction »

- Cible 1 - relation harmonieuse avec l'environnement
- Cible 2 - choix des produits et procédés de construction
- Cible 3 - chantier propre et faible nuisance
- Cible 4 - utilisation des énergies renouvelables
- Cible 9 - optimisation du confort acoustique des locaux
- Cible 12 - choix des produits pour les conditions d'hygiène

La réalisation de l'ouvrage s'attachera également à ce que le chantier soit de faibles nuisances en faisant transiter les véhicules par le centre technique municipal.

Le coût de l'opération est estimé à 919 735 € H.T.



Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental Communal.

Simone PARVEZ souhaite connaître la date de démarrage des travaux de l'école de Mondétour.

Monsieur le Maire indique que les travaux d'agrandissement du réfectoire élémentaire seront effectués durant l'été 2009 afin d'être mis à disposition dès la rentrée. Les travaux d'extension de l'école maternelle devraient démarrer en septembre 2009 et les travaux de réaménagement suite à l'extension devraient être terminés en avril 2010, voire juin 2010 après concertation avec les enseignants.

Simone PARVEZ s'étonne d'un démarrage du réfectoire élémentaire avant notification des subventions, ce qui est contraire au contrat avec le Département.

Monsieur le Maire répond que seuls les travaux du réfectoire seront effectués avant notification, ceux-ci étant financés en intégralité par la commune et ne faisant donc pas partie du contrat. Concernant les autres travaux ceux-ci ne démarreront qu'après notification officielle du Conseil Général.

Béatrice DONGER-DESVAUX demande quel montant réel Delle doit prendre en compte pour l'extension de la maternelle, divers chiffres étant avancés (600 000 € dans le doc du BP – 784 000 € dans la délibération et antérieurement une estimation de 500 000 €)

Monsieur le Maire répond que le coût total à prendre en compte pour cette extension est celui de la délibération. Le montant inscrit au BP 2009 est une provision sur travaux, ceux-ci étant programmés sur 2 exercices, le solde sera inscrit en 2010.

Hervé CHARLIN souhaite connaître le montant des impositions payé au Conseil Général par les Orcéens durant les 10 dernières années.

Monsieur le Maire ne peut répondre sur ce montant mais s'étonne de la tournure de la question et indique qu'il eut été préférable de demander, compte tenu des montants d'impositions des Orcéens, pourquoi le Conseil Général n'a pas été durant les 15 dernières années sollicité dans le subventionnement de travaux. Il complète en indiquant qu'en qualité de Vice-Président du Conseil Général il aurait été attentif à ces demandes ainsi qu'il vient de le faire pour la commune de Bures-sur-Yvette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature avec le Département de l'Essonne d'un Contrat Départemental Communal, selon les modalités définies ci-dessous,
- **Approuve** le programme définitif du Contrat Départemental Communal composé des opérations suivantes :

Secteur scolaire : extension de l'école maternelle de Mondétour et de son restaurant scolaire
 Secteur Sports : construction d'un terrain synthétique de football
 Secteur Sports : couverture de deux courts de tennis et construction d'un bâtiment annexe.

pour un montant total de 2 372 180 € H.T.

- **Approuve** le plan de financement tel que défini ci-après :

Engagements financiers (exprimés en euros hors taxes)

Opérations	Montant des travaux présenté	Montant des travaux retenu	Taux	Montant de subvention sollicité	Autres financements	Part restant à la charge de la commune
Maternelle Mondétour	783 445	780 000	39 %	304 200	Région et ADEME sur cibles HQE	400 901
Terrain synthétique football	669 000	470 000	39 %	183 300		418 800
Couverture tennis et	919 735	750 000	39 %	292 500		535 262

bâtiment annexe					env : 10 %	
Total	2 372 180	2 000 000		780 000		1 354 963

- **Approuve** l'échéancier de réalisation du Contrat Départemental Communal sur une durée de 5 ans et composé des opérations suivantes :

Echéancier de réalisation (exprimés en euros hors taxes)

Opérations	Année N	Année N+ 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4
Maternelle Mondétour	200 000	583 445	0	0	0
Terrain synthétique football	0	669 000	0	0	0
Couverture tennis et bâtiment annexe	0	300 000	619 735	0	0
Total	200 000	1 552 445	619 735	0	0

- **Sollicite** l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention calculée au taux de 39 %.
- **S'engage** à ne pas démarrer les travaux avant la date d'approbation du Contrat Départemental Communal par le Commission permanente du Conseil Général.
- **S'engage** à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans conformément à l'échéancier contractuel.
- **S'engage** à apposer, pendant toute la durée des travaux, deux affiches adhésives (format 120 cm par 80 cm) faisant apparaître le montant en euros et en pourcentage du concours financier et le logo du Département pour toute opération dont le montant est égal ou supérieur à 15 245 € hors taxes.
- **S'engage** à mentionner la participation du Conseil Général dans toute action de communication relative à ces opérations.
- **Dit** que la Commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le Contrat Départemental Communal avec le Président du Conseil Général ou son représentant, en présence du Conseiller Général, et tous documents s'y rapportant.

2009-46 - FINANCES - CONTRAT REGIONAL ET DEPARTEMENTAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL GENERAL POUR LES ETUDES PREALABLES

La commune d'Orsay souhaite présenter un dossier de Contrat Régional et Départemental.

Pour bénéficier d'un Contrat Régional et Départemental, la commune doit élaborer, en collaboration avec la Région et le Département, un projet de développement et d'aménagement durable à long terme de son territoire qui permet, sur la base des orientations qu'il détermine, de définir une programmation d'actions sur 5 ans.

En l'absence d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé comprenant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la réalisation de l'étude préalable conditionne la signature du contrat.